

LA LICENCE GLOBALE, UNE “MAUVAISE SOLUTION POUR UN FAUX PROBLÈME”

LE 4 AOÛT 2011 JÉRÉMIE NESTEL (LIBRE ACCÈS)

La veillée funèbre d'Hadopi a débuté sous les bons auspices de Nicolas Sarkozy. Comment régler alors en France l'éternelle question de la "propriété intellectuelle" ? Éléments de réponse par l'expert Laurent Chemla.

La licence globale est le serpent de mer de la propriété intellectuelle: régulièrement, elle se re pointe au devant des débats geeko-politiques. Dernière sortie en date à l'occasion de la présentation du programme numérique du Parti Socialiste, porté par Christian Paul (voir **notre comparatif** avec les intentions de l'UMP), dans laquelle la licence globale est présentée sous la forme d'une "contribution individuelle au financement de la création" .

Afin de faire le point, le site **Libre Accès** a invité **Laurent Chemla**, pionnier du réseau en France, à s'exprimer sur la question.

“Pour que cette taxe soit juste, il faudrait qu'elle finance tous les contenus produits sur Internet, sans aucune distinction”

Jérémy Nestel : Il y a bientôt deux ans, lors des débats sur la loi Hadopi, tu avais fait savoir ton opposition à l'instauration d'une licence globale, est-ce toujours ta position ? Et pourquoi ?

Laurent Chemla : Je ne suis pas opposé à une licence globale : je suis opposé à une taxe qui ne financerait que les contenus produits par les industries du loisir au détriment de tous les autres types de contenus. La logique qui sous-tend le discours des majors (et des politiciens qui les soutiennent) est toujours la même : on dirait que, pour eux, la seule et unique chose que le public vient chercher sur Internet ce sont les « œuvres » qu'elles produisent. C'est bien sûr totalement faux, mais à les entendre ils ne semblent pas pouvoir imaginer une seule seconde qu'en dehors de leurs productions il y a tout un monde de contenus ; comme si rien n'avait changé avec Internet et qu'on se trouvait encore au siècle dernier quand les seuls contenus qui passaient dans les mass-media étaient les leurs ; mais avec Internet tout ça a changé.

Le public est devenu tout autant producteur que consommateur, et la production des industriels ne constitue qu'un tout petit bout de ce que le public consulte sur le web. Et pourtant ceux qui parlent de licence globale n'envisagent que de financer ce petit bout là, comme si tout le reste n'avait aucune importance.

C'est parfaitement ridicule. Ça reviendrait à créer un impôt qui financerait la culture "professionnelle" (pourtant produite par des sociétés privées) au détriment de toute la culture produite, elle, par le reste de la population. Je ne suis pas assez calé en droit pour dire si une telle taxe serait légale ou pas, ou si elle pourrait passer les fourches caudines d'une Commission Européenne qui défend farouchement la concurrence "libre et non faussée", mais je suis assez citoyen pour affirmer que ce serait parfaitement injuste. Et si taxe il y a, un très grand nombre d'artistes ne dépendant pas des majors devront réclamer leur part à juste raison. Et quid des blogs ? Quid des journaux en ligne ? Quid des logiciels libres ?

Ces produits-là ne sont-ils pas tout autant, sinon plus importants que la seule production d'une poignée de multinationales dont le modèle économique est en train de rendre l'âme ? Pourtant il y va de l'avenir d'une bien plus grande proportion de la population que celle des seuls artistes labellisés. Mais voilà, si on voulait faire de cette taxe un impôt juste, alors il faudrait qu'elle finance tous les contenus produits sur Internet, sans aucune distinction. Autant dire que toute personne accédant à Internet, et donc payant la "licence globale", serait aussi en tant que producteur un "ayant-droit" au produit de cette taxe. Autant se payer soi-même : cela éviterait les frais de recouvrement.

“Envisager d’autres moyens de financements de la culture est une gageure”

Pourtant, une grande partie des acteurs qui s’étaient opposés à Hadopi, soutiennent la « licence globale ». En ce sens, ne soutiennent-ils pas implicitement les seuls contenus produits par les « industriels », au détriment des artistes sous licence libre, du public producteur et des amateurs d’art ? Comment l’expliques-tu ?

J’y vois un peu de paresse intellectuelle, d’une part, et une grande lassitude de la part de gens qui ont mené un long combat et voient dans cette (mauvaise) solution une porte de sortie rapide à une guerre qui n’a que trop duré. Envisager d’autres moyens de financements de la culture est difficile quand on a baigné toute sa vie dans un système de production soutenu par la logique du droit d’auteur et des droits voisins. Envisager en plus de faire partager ces nouveaux moyens par des gens (majors et politiques) qui n’arrivent déjà même pas à imaginer qu’il puisse exister d’autres contenus que ceux financés par les anciens modèles est une gageure devant laquelle beaucoup de monde recule (moi le premier : je ne fais que m’opposer à une mauvaise solution mais sans avoir le courage d’en envisager sérieusement d’autres).

Une solution telle que le mécénat global, par exemple, a nécessité pour être formalisée et diffusée un travail gigantesque de la part de Francis Muguet, et il a fallu un livre entier à Philippe Aigrain pour expliquer et détailler **les principes de la contribution créative**.

On peut comprendre que les auteurs de telles avancées, comme la contribution créative, aient fait des compromis avec la licence globale qui va au moins dans la bonne direction même si elle est viciée – plutôt que de se battre encore et passer pour de dangereux extrémistes face à des gens qui ont prouvé leur incapacité à comprendre les enjeux des lois qu’ils votent.

Philippe Aigrain **le reconnaît lui-même** quand il *“accepte le principe d’une introduction d’abord pour certains médias comme la musique”* même s’il recommande à terme un dispositif couvrant l’ensemble des médias. Mais ce n’est pas une raison pour ne pas dénoncer le danger d’un système qui tend d’abord à soutenir une industrie incapable de se remettre en question face à l’une des plus grandes avancées de la culture et de la liberté d’expression dans l’histoire.

Il faut ajouter à cela qu’un des nombreux effets pervers de l’Hadopi a été d’habituer les internautes à payer des services de téléchargement tels que Megaupload et consorts qui ont vu leur chiffre d’affaire exploser en France grâce au législateur. Payer un service de ce genre pour contourner la loi ou payer son fournisseur d’accès pour que la loi soit abrogée ne fait dès lors guère de différence, les montants en jeu étant proches. Mais on oublie qu’une mauvaise solution à un faux problème ne risque pas de résoudre grand-chose...

Je dis “faux problème” parce que, dans ce débat, on se base encore beaucoup trop souvent sur des données fournies par les mêmes industriels qui ont demandé et obtenu la taxe sur les supports physiques, puis Dadvsi, puis Hadopi et qui comptent bien sur la licence globale pour continuer à faire du gras sur le dos des artistes, le jour inéluctable où cette dernière aura disparu.

Qui parle encore des études qui prouvent que les « pirates » sont de plus grands consommateurs de culture que le reste de la population ? Qui a encore en mémoire les statistiques qui montrent une progression du chiffre d’affaire du cinéma ou du DVD, même à l’époque où le P2P était encore légal ? Qui s’intéresse au fait que de nombreux artistes créent leurs œuvres sans aucune garantie de financement et que seule une toute petite minorité peut réellement en vivre malgré ces taxes et ces lois qui ne financent majoritairement que quatre multinationales et une (grosse) poignée d’intermédiaires de redistribution ?

Le financement de l’art est une question globale, inhérente à toute société. Elle est pervertie aujourd’hui par la logique des ayant-droits et celle des intermédiaires techniques et financiers. C’est cette logique qui mène tout droit à la licence globale. Et c’est de cette logique-là qu’il faut enfin se défaire pour commencer à réfléchir vraiment à des solutions qui soient justes pour tout le monde, pas seulement pour quelques privilégiés.

“Tant que le public aura l’impression d’être obligé de payer pour des artistes qu’il n’apprécie pas, il n’aura aucune envie de payer pour ceux qu’il écoute”



A contrario de la licence globale, des artistes se sont engagés dans la libre diffusion de leurs œuvres... Certains ont essayé d'inventer de nouveaux modèles économiques avec leurs publics, aucun ne s'est avéré concluant, qu'en penses-tu ? Si la licence globale n'est pas la solution, quelles sont les pistes permettant d'innover dans la « marchandisation des produits culturels numériques » ? N'est-ce pas l'absence d'alternative qui conforte la majorité des artistes à soutenir à regret les majors qui les exploitent ?

Une chose est sûre : tant que le public aura l'impression d'être obligé de payer pour des artistes qu'il n'apprécie pas (que ce soit via une taxe sur les supports physiques, une loi liberticide ou des services tiers pour se protéger de cette loi), il n'aura aucune envie de payer pour ceux qu'il écoute. C'est dommage, mais c'est humain, et la bourse des clients n'est pas extensible à l'infini.

Il est donc difficile de juger aujourd'hui de l'efficacité des modèles de demain, du moins tant qu'une vaste réflexion à grande échelle n'aura pas eu lieu. C'est d'ailleurs bien ce qui est le plus dangereux dans les campagnes de publicité que mène actuellement l'Hadopi, qui ne fait que repousser encore une réflexion qui n'a que trop tardé en essayant de montrer que seuls les anciens modèles pourront permettre à de nouveaux auteurs d'exister dans le futur. On a rarement vu campagne plus réactionnaire.

Mais dans d'autres domaines on a pu constater dans la réalité qu'une autre économie pouvait parfaitement exister et permettre à des créateurs de vivre de leurs œuvres. Je pense bien sûr d'abord aux logiciels libres, parce que j'en ai fait moi-même l'expérience à l'époque où ni moi ni mes associés n'avions de clients et que nous devions nous faire connaître. Nous avons fabriqué des logiciels libres, librement diffusés et copiés, ce qui nous a amené une reconnaissance plus grande et nos premiers clients. D'autres que nous ont suivi d'autres chemins, certains en vendant des services autour des logiciels qu'ils créaient, d'autres en trouvant des mécènes : l'économie du libre ne se limite pas à un seul modèle mais elle existe malgré les affirmations de tous ceux qui, à la fin du siècle dernier, disaient qu'elle détruisait des emplois et qu'elle ne pouvait pas perdurer.

Je ne suis pas pour ma part absolument certain qu'un produit culturel puisse rester un produit marchand. La question de la place de l'artiste dans la société revient régulièrement, je crois, au baccalauréat philo, et je suis assez mauvais en philo, mais ce simple fait prouve que cette place-là est à part et qu'il est donc difficile sinon impossible de la résoudre de la même manière marchande que le reste de l'activité humaine. La question du revenu de vie, par exemple, pourrait bien être un début de réponse. Je n'en sais rien et je n'ai pas les capacités nécessaires pour le penser. Mais je m'attriste de voir qu'on n'arrive pas à dépasser enfin des modèles révolus.

Il faut bien comprendre qu'on est entré dans un monde numérique et qu'une économie qui – pendant plus d'un siècle – a en réalité été davantage celle de la copie physique de supports et de la distribution à large échelle de ces supports n'a plus aucune raison d'être aujourd'hui. Toutes les méthodes qui veulent la faire perdurer sont vouées à l'échec. Ce n'est qu'une fois qu'on aura vraiment entériné ce fait qu'on pourra enfin penser le futur comme il doit l'être, et pas comme de l'acharnement thérapeutique sur une industrie mort-vivante.



***Si quelqu'un veut l'œuvre, qu'il la copie.
Jean-Luc Godard***



Connais-tu cette position de Jean-Luc Godard : *“Comme la salle de cinéma, Internet n'est qu'un moyen de diffusion. Si quelqu'un veut l'œuvre, qu'il la copie. J'ai été payé pour mon travail, ou je me suis débrouillé pour être payé pour mon travail. Si je n'ai pas été payé, c'est que je suis idiot, que j'ai travaillé pour rien. Pour le reste, ce n'est plus mon problème”* ?

Jean-Luc Godard a le mérite de dire clairement ce que d'autres préfèrent taire. J'ai souvent pris l'exemple de Yann Arthus-Bertrand et de son film *Home* – qui a été un succès de vente en DVD alors qu'il avait été diffusé gratuitement dès sa sortie – pour montrer qu'il n'existait pas de rapport simple entre une diffusion libre et un succès commercial. Mais ce film a été entièrement financé par le groupe PPR qui a choisi de faire œuvre de mécénat, donc même si le succès n'avait pas été au rendez-vous, les auteurs et les techniciens qui ont permis au film d'exister auraient été payés de toutes manières. Dans le cinéma c'est presque toujours comme cela qu'un film peut exister. Il faut le financer avant qu'il soit tourné, et la rentabilité n'est jamais garantie. Que ce soit via le mécénat d'entreprise, via les pré-achats des chaînes de télévision ou via le CNC, le modèle est forcément différent de celui de la musique parce que tourner un film coûte forcément plus cher qu'enregistrer une chanson. La rémunération de l'auteur est donc presque toujours assurée, ce qui n'est évidemment pas le cas des arts qui n'ont pas développé le même genre d'infrastructures de financement.

“Il ne s'agit plus de lutter contre Hadopi : cette guerre-là est déjà gagnée”

Au final pour lutter contre Hadopi, peut-on se passer d'analyser l'économie “subventionnée” des industries culturelles ? As-tu commencé à le faire ? Je me rappelle que tu évoquais que payer la redevance SACEM revenait à augmenter ses impôts de 4% ?

Il ne s'agit plus de lutter contre Hadopi : cette guerre-là est déjà gagnée et il suffit de lire le rapport de l'ONU sur la liberté et Internet pour comprendre que cette loi est déjà du passé.

Il s'agit aujourd'hui de commencer enfin à réfléchir à la place de l'artiste dans la société, au principe du droit d'auteur et à la diffusion de la culture, le tout à l'heure d'Internet et du numérique. J'avais, à l'occasion d'un débat, fait un rapide calcul qui montrait qu'il suffisait de 33 euros par foyer fiscal imposable et par an pour obtenir de quoi remplacer totalement la SACEM et autoriser du même coup une musique libre et gratuite pour tous. Mais ça supposait bien sûr qu'on ne finançait que les artistes qui sont déjà payés par la SACEM, pas les autres. En ce sens c'était encore une façon de perpétuer des rentes de situation qui ne sont qu'un effet pervers des systèmes anciens.

Tout ce qui revient à faire perdurer les anciens modèles contre vents et marées, c'est du temps et de l'énergie dépensés en vain. Cela suffit, il faut passer à autre chose de plus sérieux. Faut-il que la société finance les artistes (et non l'industrie culturelle) via des subventions ? Pourquoi pas, mais qui va décider de ce qui relève de l'art et de ce qui mérite d'être subventionné ? Faut-il proposer des réductions d'impôts en échange du mécénat ? Pourquoi pas une sorte de "loi Coluche" de la culture, grâce à laquelle n'importe qui pourrait financer les artistes de son choix en échange d'un crédit d'impôt ? Il y a tellement de pistes. Et personne n'a jamais dit qu'elles étaient exclusives les unes des autres.

“Le terme de propriété associé aux idées est absurde”

Nous avons récemment interviewé Richard Stallman et ensuite Albert Jacquard sur l'erreur de sémantique “propriété intellectuelle” ; toi, à la place d'Albert Jacquard, qu'aurais-tu répondu ?

Je n'ai pas un ego assez surdimensionné pour pouvoir ne serait-ce que m'imaginer à la place d'Albert Jacquard, et je me souviens avec émotion d'une intervention qu'il avait faite au réfectoire de mon lycée (ça remonte à loin) et qui nous avait – à tous – ouvert l'esprit comme jamais sur les notions de race et de racisme.

Sur le plan sémantique, bien sûr que le terme de propriété associé aux idées est absurde. Mais je ne suis pas sûr que les promoteurs du concept se préoccupent de la valeur intrinsèque de ces mots : ce qui compte c'est qu'en réduisant le champ des idées à la notion de propriété on permet d'opposer à une valeur lourdement protégée par les droits de l'Homme (le droit à liberté d'expression) une autre valeur tout aussi largement défendue (le droit à la propriété individuelle).

C'est donc plutôt sur le terrain juridique que la notion prend toute sa “valeur”. Et on sait que la sémantique du droit n'a pas toujours beaucoup de rapport avec le langage commun. En prétendant qu'une œuvre (ou qu'une idée) peut être la propriété de quelqu'un, on assied la nouvelle notion de “propriété intellectuelle” sur tout un corpus juridique qui fait sens, tant dans l'esprit du législateur que dans celui du juge judiciaire. On sort du domaine des idées pour entrer dans celui du commerce, et du droit commercial, et de là on ne peut plus sortir sans devoir longuement dissenter et expliquer des notions complexes, bien plus difficiles à faire passer que le discours manichéen de la possession et du vol. Et c'est bien là l'objectif.

Il suffit de voir combien de fois les défenseurs des libertés ont dû, à longueur de débats, rappeler qu'on ne pouvait pas assimiler la copie au vol, qu'une copie ne dépossédait pas le “propriétaire” de l'original et qu'au contraire chaque copie créait une richesse (culturelle) supplémentaire plutôt qu'une perte. En face la seule réponse est encore et toujours d'assimiler le copieur à un voleur (le “pirate” qui s'approprie le bien des autres) et le partage au vol ou à la destruction de biens physiques. C'est tellement plus facile, tellement plus démagogue aussi. Tout au plus pourrait-on ajouter au développement d'Albert Jacquard que non seulement une idée n'appartient jamais à celui qui l'a émise, mais qu'au surplus une œuvre quelle qu'elle soit, s'inspire toujours de ce qui l'a précédée, et qu'à ce titre elle ne peut pas non plus appartenir en totalité à son créateur.

Laurent, cette interview sous quelle licence libre souhaites-tu qu'elle soit publiée ? Sous Licence Art Libre ? Et que penses tu de la position de Richard Stallman qui ne souhaite pas que ses écrits d'opinions utilisent des licences libre telles que la LAL ou CC by-sa par peur de voir modifier ses propos ?

Non, tout ce que je publie, et c'est pratiquement uniquement de l'opinion, est publié en licence libre par défaut (CC by-sa). De mon point de vue une opinion est libre par nature, en

ce qu'elle est donnée justement pour que d'autres puissent se former la leur à partir – ou contre – celle qui leur est livrée. Si on ne peut pas faire ce qu'on veut des opinions d'autrui il y a comme un problème quelque part. Quant à voir mes opinions déformées, si je ne le veux pas, je ne les publie pas. C'est le prix à payer.

Pour aller plus loin... Voir la vidéo de John Perry Barlow, réalisée à l'occasion de l'e-G8 en mai dernier:

Aargh!

This video can't be played with your current setup.

Please switch to a browser that provides native H.264 support or install [Adobe Flash Pla](#)

Article initialement publié sur le site **Libre Accès** sous le titre "*Licence Globale versus Hadopi et si on faisait le point...*"

Illustrations: montage réalisé à partir des images promotionnelles du Label PUR, CC Flickr **Jonathan W**, **200moremontrealstencils**

AN391

le 4 août 2011 - 11:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il est clair que la licence globale serait la pire des "solutions", ou plutôt une non solution :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/07/03/licence-globale/>

Par contre il serait sans doute temps de sortir de l'hypocrisie geekesque consistant à jouer en permanence sur l'homonymie de "free" en anglais, ou à mélanger contenu et dire que le modèle logiciel "libre" pourrait fonctionner pour le contenu, ou que les artistes n'ont qu'à faire des concerts (et les dessinateurs par exemple ?). Oh certes on peut dire il n'y a plus d'artistes ni d'art donc tout cela n'a absolument aucune importance. Il n'en reste pas moins que le contenu sur le web est finalement d'une extrême pauvreté par rapport à ce que cela pourrait être.

Ce qu'il faut c'est la possibilité de pouvoir acheter un site (accès à "à vie", en une fois, beaucoup de choses pourrait exister sous ce format :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/concepts-economie-numerique-draft/>

Et puis rappelons quand même qu'il n'y a rien de fondamentalement gratuit ni d'immatériel dans le numérique, les machines ça consomme de l'énergie, leurs constructions des matières premières, et la proportion du coût de production des supports dits matériels est aussi faible par rapport au coût global.

Le dogme du tout gratuit, associé à l'emploi imbécile du terme virtuel associé à internet et compagnie (emploi qui se calme actuellement il est vrai), est surtout une accélération de la déliquescence actuelle, pas forcément due au numérique certes, sans doute.

Et si on voulait vraiment lutter contre le piratage, il est clair que la solution serait de s'en prendre aux centres (p2p vaste hypocrisie dans les termes, toujours des centres du fait du besoin de constituer des catalogues), et non aux utilisateurs finaux, mais pour cela il faudrait qu'il y ait un environnement d'achat de licence vraiment non monopolistique :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/piratage-hadopi-etc/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DENIS

le 4 août 2011 - 12:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Taxe pas taxe, pour qui, comment, pourquoi.....

Visiblement un projet prévoit une taxe pour protéger les contenus "officiels" (via les majors) et la question reste posée "oui mais aujourd'hui tous les internautes sont autant créateurs (de génie!) que lecteurs ou auditeurs. Alors la réponse prévue n'est que partielle....injustice, amateurisme....crient les spécialistes. Ce que je constate aujourd'hui c'est que tous les accros de la toile fantasment sur le pouvoir infini de la diffusion massive d'un message. Chacun pensant que le moindre message ou photo illustrant généralement une profonde inculture ou un Q.I. à peu près égal à celui d'un escargot fera sa gloire (virtuelle) et sa fortune (virtuelle)...."star d'un jour star toujours"

Aussi je pense qu'à un moment il faut savoir s'engager et structurer ses ambitions. Alors pourquoi ne pas faire comme dans la vraie vie, accepter de protéger son savoir et sa créativité et à l'instar par exemple de la société des artistes... de payer une cotisation être référencé, reconnu et donc protéger et recevoir les bénéfices de son travail

(quand on crée une société on entre dans un carcan juridique mais en contre partie on protège son activité)

cela permettra peut être de faire monter la qualité de ce que l'on voit ou entend et de laisser jouer dans leur coin les amateurs qui qu'aujourd'hui le web ressemble plutôt à une poubelle planétaire

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PROMENEUR

le 4 août 2011 - 15:16 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



je vois des pbs à la taxe globale :

- l'état prélève un impot à destination du privé

c'est une innovation, un impot au service du privé !

- l'état dépense de l'argent, des moyens publics au service d'une entreprise privée. Ce doit être payé par le secteur privé.

- les personnes qui ne s'intéressent ni aux films ni à la musique sont majoritaires. La consommation de films et musique concerne une tranche d'âge de 15 à 35 ans. Cet impot est donc injuste.

De manière générale je vois un autre pb.

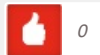
les 70 ans pendant lesquelles une oeuvre donne droit à royalties.

Il y a là une injustice flagrante vis à vis de ceux :

- qui vivent de leur travail et ne touchent pas de rente sur le produit de leur travail.

- d'un inventeur qui lui ne touche des royalties que pendant une dizaine d'année.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 4 août 2011 - 16:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La licence globale est une non solution :

Résultat ? Un espèce de ministère de la culture comme unique éditeur, tenant les cordons des subventions, Royaume définitif du copinage, de la magouille, et de la censure « gentille » ..

Ou alors, si vraies prises de mesures d'écoutes/lectures des œuvres, et redistribution à la sacem : Vas y que je te télécharge mon truc le plus de fois possible avec les amis, machines tournant en boucle et tout, histoire de faire grimper mes tickets.

Et ceci sans même parler du fait de savoir quelles œuvres sont téléchargées à travers les multiples mises en ligne sans références communes.

Remarquons aussi que la licence globale, cela veut dire continuer à accumuler disques durs, CD/DVD gravés, back up et multiples synchronisations entre appareils, etc

A la limite la licence globale pour la musique, ça ne ferait, comme la taxe "copie privée" sur disque durs et cd/dvd vierges, que venir grossir la valeur des droits déterminés par les passages radio/téles ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

STYX_75

le 4 août 2011 - 22:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pas sûr effectivement qu'un impôt soit la solution. Je vois deux autres possibilités.

Les créateurs de contenus de qualité (musiciens, studios indépendants, réalisateurs) s'associent et créent une sorte de Megaupload estampillé "solidaire de la création" ? Les usagers paient un abonnement autour de 10 euros par mois (comme l'abonnement Megaupload), en échange de quoi ils peuvent uploader et télécharger à l'infini. Le montant de l'abonnement est ensuite réparti entre les créateurs des contenus téléchargés. Pour cela, deux possibilités : soit le site mémorise ce qui a été téléchargé et réparti en fonction (mais cela dégage un léger parfum de flicage qui rebutera certains) soit on demande aux internautes, mensuellement, de dire ce qu'ils ont téléchargé ou entre qui ils veulent répartir la somme de leur abonnement.

Deuxième possibilité : on se contente de créer une structure qui ne permet pas de télécharger, mais où les internautes choisissent librement de s'abonner pour soutenir les créateurs de contenus. Ils téléchargent où ils le souhaitent (Megaupload, P2P, Hotfile, Rapidshare...) et tous les mois, le site prélève un montant autour de 10 euros, et les internautes le renseignent sur ce qu'ils ont téléchargé où les créateurs qu'ils souhaitent soutenir, et le site répartit les montants.

A mon avis, la deuxième option aura du mal à prendre, car elle revient un peu à "faire la charité", car on ne paie pas pour un service. Et bien sûr, dans les deux cas il faudrait que ce soit géré de façon non-mercantile, automatisée, très sécurisé et surveillée (pour les transactions), avec un audit tous les ans.

Qu'en pensez-vous ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 4 août 2011 - 23:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Styx_75

C'est sérieux ces niaiseries ?

La solution c'est de couper les accès aux centres de piratages, et mettre en place un environnement non monopolistique d'achat de licence, sans limite du nombre de téléchargement, et non lié aux machines

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICHEL

le 5 août 2011 - 9:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Styx75 a de bonnes idées, et AN391 est un brin arrogant. De toute façon il n'y aura jamais de solution idéale : celui qui y gagne, c'est tj au détriment de celui qui y perd. Pas inutile de rappeler cette tautologie.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

STYX_75

le 5 août 2011 - 22:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@ AN391

- "La solution c'est de couper les accès aux centres de piratages..."

Si c'est si simple, pourquoi tous les gouvernements du monde, qui sont hostiles au piratage, ne l'ont pas encore fait ? Il n'y a pas de "centres de piratage", mais des centaines de sites qui permettent le P2P et le direct download. Supprimez en un et dix réapparaissent.

"...et mettre en place un environnement non monopolistique d'achat de licence, sans limite du nombre de téléchargement, et non lié aux machines"

Ca ne veut pas dire grand chose, surtout le "non lié aux machines". Soit vous proposez

en fait une solution identique à mes "naiseries" (achat d'un droit à télécharger sans limite), soit il faut préciser votre pensée.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 6 août 2011 - 10:48 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

@styx75

"Si c'est si simple, pourquoi tous les gouvernements du monde, qui sont hostiles au piratage, ne l'ont pas encore fait ? Il n'y a pas de "centres de piratage", mais des centaines de sites qui permettent le P2P et le direct download. Supprimez en un et dix réapparaissent."

Ce n'est pas si simple non, et principalement pas pour des raisons techniques, mais pour des raisons légales : il n'y a pas vraiment aujourd'hui de juridiction qui pourrait décider à travers une procédure publique : "ce site est illégal". Et cela se heurte plus ou moins à des dogmes du type "neutralité du net", donc beaucoup plus facile pour un pays de s'en prendre aux utilisateurs finaux si il ne veut pas être pointé du doigt comme étant la Chine.

Par contre techniquement ce serait tout à fait possible, voir par exemple l'affaire newzbin et BT :

[http://torrentnews.net/2011/06/29/1419-royaume-uni-le-tribunal-saisi-pour-forcer-le-fai-british-telecom-a-bloquer-lacces-a-newzbin-com/?](http://torrentnews.net/2011/06/29/1419-royaume-uni-le-tribunal-saisi-pour-forcer-le-fai-british-telecom-a-bloquer-lacces-a-newzbin-com/?TB_iframe=true&height=600&width=900)

[TB_iframe=true&height=600&width=900](http://torrentnews.net/2011/06/29/1419-royaume-uni-le-tribunal-saisi-pour-forcer-le-fai-british-telecom-a-bloquer-lacces-a-newzbin-com/?TB_iframe=true&height=600&width=900)

Et oui bien sûr il y a des centres de piratages (du fait du besoin d'indexation), et pas des centaines, plutôt des dizaines tout au plus (et encore).

Clairement the pirate bay est devenu plus ou moins le google des torrents par exemple, et c'est même eux qui le disent.

Certes couper l'accès à des centres en amènerait sans doute d'autre, ou des choses plus confidentielles genre forums par invitations, mais pas grave !! Le but n'est pas le piratage zéro, plus de faire que pirater quand l'on cherche quelque chose soit plus difficile et moins pratique qu'acheter, alors que c'est exactement l'inverse aujourd'hui. Quand le piratage est ce qu'il y a de plus facile et pratique, est-ce encore du piratage ? Et il est clair que si par exemple demain tous les FAI de France ou Europe coupent l'accès à TPB, les terabytes piratés perdent au moins 20 ou 30% (sur le domaine considéré) !

"Ca ne veut pas dire grand chose, surtout le "non lié aux machines". Soit vous proposez en fait une solution identique à mes "naiseries" (achat d'un droit à télécharger sans limite), soit il faut préciser votre pensée."

La proposition correspond à sortir de cet esprit "copies" et vraiment passer à un esprit "licences"(ou droit d'accès), ces ensembles de licences ou droits d'accès constituant des "bibliothèques personnelles"(disco, video, sito thèques) maintenues par des organisations "tiers de confiance" clairement séparées des éditeurs et magasins, un peu plus expliqué ci-dessous (et dans le texte copies-licences en lien en fin de post) :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/concepts-economie-numerique-draft/>

Donc oui non lié aux machines, avec téléchargement ou accès illimité pour ce que l'on a acheté.

Mes excuses pour le "naiseries", mais vraiment je ne crois pas à ces principes de redistributions basés sur des statistiques ou uniquement dons. D'autre part pourquoi des sites de direct download fourniraient les chiffres de ce qui est téléchargé chez eux ? En plus ne pas oublier le problème du référencement: très compliqué.

Sur les sites de direct download ce sont les utilisateurs qui mettent les copies, aucun principe de référencement (comme les codes barres sur les CDs par exemple), qui permettrait de remonter ces chiffres. Il faudrait donc des sites de direct download ou streaming officiels mis en place par les éditeurs, là oui ça pourrait marcher, mais personnellement je trouve ces principes d'abonnements à des catalogues assez asphixiant (par contre pas forcément du flicage car aucun besoin d'enregistrer qui écoute quelle oeuvre) :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/06/28/la-vod-un-concept-denfant-de-la-tele-a-oublier/>

De fait youtube actuellement par exemple peut être considéré comme un site de streaming officiel (même si pas mal en "bagarre" avec les éditeurs). Mais il me semble vraiment qu'il manque cette capacité à se constituer des bibliothèques personnelles indépendantes des machines et sans avoir à s'occuper de copies (et non limité au domaine de la musique), et que cela pourrait vraiment changer l'environnement "contenu numérique", et pour le web en particulier, beaucoup de choses pourraient exister sous la forme "site web à acheter en une fois", globalement le contenu sur le web est très pauvre par rapport à ce que cela pourrait être.

Enfin pour en revenir au fait que l'on ne bloque pas les centres de piratage, il y a je pense une sorte d'hypocrisie ou de schizophrénie fondamentale de la part des FAIs : Le piratage augmente très clairement la "valeur" d'un abonnement internet, donc pourquoi

les FAIs pousseraient pour diminuer la valeur de leur produit ? (tous les FAIs UK opposé au blocage Newsbin par exemple). Mais cela tout en claironnant souvent que leur futur est dans la vente ou services liés au contenu ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

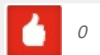
le 6 août 2011 - 10:53 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

@styx75

J'ai posté une réponse plus détaillée, mais apparemment les commentaires avec liens ont du mal à passer (non validés) ...

Déjà le cas pour un commentaires précédent, et aussi un peu la raison du "niaiseries" (énervement), mes excuses à ce sujet ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PLOP

le 6 août 2011 - 14:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Alors là mouarf.

La logique qui sous-tend le discours des majors (et des politiciens qui les soutiennent) est toujours la même

Il envoie du lourd Lolo. La licence globale comme objectif des majors... On doit pas avoir vécu dans le même monde ces dernières années.

Le public est devenu tout autant producteur que consommateur

C'est tellement vrai ! Il suffit d'aller voir sur les réseaux de partage quelles oeuvres sont échangées. Les films d'Hollywood et les musiques des majors y sont tellement rare à comparer des productions de ton voisin Robert...

D'ailleurs on se demande bien le pourquoi de tout ce bruit à propos d'Hadopi et des DRMs ! Après tout pourquoi s'emmerder à copier ou même à acheter de la culture drmisé alors qu'on a celle de son voisin ?

"Pour que cette taxe soit juste, il faudrait qu'elle finance tous les contenus produits sur Internet, sans aucune distinction"

Vive le maximalisme jusqu'à l'absurde ! Comme ça on est au moins sûr et certain de ne jamais faire avancer les choses.

Vous avez le choix: d'un coté, considérer que la culture est un bien collectif et agir en conséquence, ou, de l'autre, considérer qu'il ne s'agit que d'une affaire privée et vous débouiller avec Hadopi/DRM.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 6 août 2011 - 14:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Bon clairement ces messages ne sont pas publiés, pour info, premier message du 4 aout :

"i245.photobucket.com:albums:gg69:jdl75:ow1.jpg"

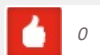
et en réponse à Styx75 :

"i245.photobucket.com:albums:gg69:jdl75:ow2.jpg"

(en remplaçant les "." par des "/" et http devant)

Toujours assez curieux cette censure "bienveillante" de la part d'aficionados du "libre" et "ouvert" autoproclamés ..

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 6 août 2011 - 14:53 [bullet](#); [SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)

@plop

"Vous avez le choix: d'un coté, considérer que la culture est un bien collectif et agir en conséquence, ou, de l'autre, considérer qu'il ne s'agit que d'une affaire privée et vous débouiller avec Hadopi/DRM."

La culture morte peut-être, mais jusqu'à preuve du contraire la culture vivante cela veut aussi dire des créateurs, et prétendre que la licence globale pourrait marcher pour cela est quelque peu une comédie.

Sinon tout à fait d'accord sur le mythe qui dirait que le gratuit et p2p c'est échange de créations personnelles et photos/videos de vacances ...

Mais des alternatives à la licence globale et hadopi ça pourrait tout à fait exister (voir par exemple draft de principes "concepts-economie-numerique-draft" à travers lien sur pseudo ...)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

[LUI RÉPONDRE](#)

PLOP

le 6 août 2011 - 17:58 [bullet](#); [SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)

@an391

Tu es hors sujet, sauf à considérer que la licence globale va tuer la création, ce qui est une opinion purement idéologique et sans fondement.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

[LUI RÉPONDRE](#)

AN391

le 6 août 2011 - 19:25 [bullet](#); [SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)

@plop

Pourquoi hors sujet ? Non pas du tout, la licence globale c'est la non solution typique, le monde bisounours de la subvention à tous les étages qui bien sûr ne fonctionnerait pas et de toute manière inapplicable; une vision de fainéant, voilà tout. Et surtout il y a des alternatives.

Mais bon tout cela peut bien sûr aussi se terminer dans le magma du piratage intégral, brouillage global, et fétichisme des appareils, le contenu étant juste là comme faire valoir de ces appareils ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

[LUI RÉPONDRE](#)

WAT

le 24 février 2012 - 12:12 [bullet](#); [SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)

J'aimerais ajouter deux choses à cette intéressante discussion, que je viens de découvrir en creusant dans les archives – merci cher hô(wni)te.

Tout d'abord, je dirai qu'avant de parler de "culture", il n'est pas inutile d'analyser un peu le sens que l'on prête à ce terme, et de tenter une petite mise en perspective. Par exemple se souvenir que le premier ministère de la Culture français fût créé pour Malraux, parce que Charles faisait rien qu'à refuser de lui donner le ministère qu'il voulait (budget, industrie, etc.) ; qu'avant cela, il y avait un ministère de la jeunesse et de l'éducation populaire, qui fut donc divisé en Culture (ne pas oublier le rr) d'un côté, jeunesse et sports de l'autre. Tout un programme... Je n'ai évidemment pas trouvé ça tout seul, et vous recommande chaudement la "conférence gesticulée" nommée Inculture d'un certain Franck Lepage. Je suis sûr que vous saurez retrouver tout cela facilement, petits internautes que vous êtes :-), et ça vaut le coup d'œil. Je pense qu'une fois que l'on se pose un peu la question, ça permet de refroidir un peu les "[...] il faudrait qu'elle finance tous les contenus produits sur Internet, sans aucune distinction" ou de ralentir les "Vous avez le choix : d'un coté, [...] ou, de l'autre, [...]".

Ce qui m'amène à mon deuxième point, sur lequel j'aimerais avoir votre opinion (un des avantages d'internet à mon avis : dès qu'on balance une idée, on est sûr qu'elle va être démolie illico-presto par la foule en colère, ça permet de savoir rapidement quels points pourraient poser problème :-). J'y avais réfléchi à propos de la presse en ligne, mais c'est très facilement adaptable, et comme il est dit dans l'interview, "personne n'a jamais

dit [que les pistes] étaient exclusives les unes des autres". Je m'explique. A mon avis c'est par la mutualisation qu'on arrivera à stabiliser un tant soit peu tout ça. Un système inspiré de celui proposé par un certain groupe de flibustiers vikings (il me semble) pourrait fonctionner dans ce sens : avec un portefeuille de "points" payés mensuellement par l'internaute, et distribués par simple clic sur les sites choisis, la collecte et la redistribution des sommes étant assurée par les fournisseurs d'accès, contrôlés par un organisme de type paritaire ou mutualiste. L'abonnement FAI imposera une contribution légale minimum, dont la répartition serait donc librement décidée par l'internaute, sans préjudice d'achats ou de contributions volontaires plus élevées. Les "points" non distribués en fin de mois sont répartis équitablement entre les sociétaires. Avec la condition "excluante" pour ces derniers d'un revenu maximum issu de la publicité. Avantage supplémentaire, même des gens comme moi actuellement dans l'incapacité (temporaire je l'espère) de contribuer directement, mais connectés "fatalement" à l'internet, deviennent des contributeurs naturels d'un contenu en ligne qui gagne en autonomie financière, y compris vis à vis des annonceurs, que nous savons tous libres, non faussés, dénués de toute tentation d'influence sur les contenus, et pas du tout atteints d'espionnite aigüe...

Comme disait ma grand-mère : "what do you reckon ?"

Espérant que cette bouteille lancée dans l'océan des archives du worlwidweb rencontre la terre émergée d'un intérêt bienveillant, bien à vous tous chers navigateurs.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YVEST

le 24 février 2012 - 14:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@wat

Réponse postée mais je suis semble-t-il systématiquement "modéré" ici, un email ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YVEST

le 24 février 2012 - 15:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Wat

Ce que vous proposez correspond de fait à :

- créer une nouvelle monnaie spécifique pour les biens culturels ou d'information numérisés
- allouer une certaine somme mensuelle libellée dans cette monnaie de

manière obligatoire à travers une taxe en monnaie courante.

- cette somme étant la même pour tous le monde donc une forme de quotas ou autrement dit tickets de rationnement pour les biens "culturels ou d'information", ce qui peut faire par exemple penser aux TEQ (tradable energy quota) envisagés en Angleterre pour l'énergie : english wikipedia Tradable_Energy_Quotas (sauf que là ils sont "tradable", avec donc une sorte de marché noir officiel si on veut consommer plus)

Pas sûr de comprendre exactement l'intérêt de la chose pour les biens culturels ou d'information numérisés..

Par contre le côté "avec un portefeuille de "points" payés mensuellement par l'internaute, et distribués par simple clic sur les sites choisis" c'est effectivement à mon avis ce qu'il manque : un système de paiement transverse est extrêmement pratique orienté "achat à l'acte".

De fait une taxe obligatoire ou payer pour du contenu cela revient au même, pourquoi ne pas simplement désacraliser cet espèce de dogme du

"tout gratuit tout pub" ? (et souvent quasi tout merdique pour le contenu plus ou moins statique sur le web, exceptions wikipedia etc), devoir payer pour acheter un journal dans un kiosque ou livre en librairie pas forcément un drame, non ? C'est plutôt la croyance comme

quoi le numérique serait fondamentalement différent, avec détournement

du terme virtuel à n'en plus finir, qu'il faudrait sans doute dépasser.
Mais ensuite vient le problème de qui s'occupe des étagères des choses
achetées pour chacun, et c'est là que l'on a besoin d'un nouveau rôle
:
google "iscn concepts-economie-numerique-draft"
Et pour ce qui est de la "mutualisation" vis à vis de la création,
c'est aussi de fait le rôle que jouent ou jouaient, les éditeurs dans
le livres et "majors" dans la musique, c'est à dire une forme de
mutualisation des revenus pour financer nouvelles créations,
certainement de moins en moins vrai, mais pas forcément à jeter
entièrement à la poubelle, surtout besoin sans doute de nouveaux
entrants, ce que permet aussi le "modèle" proposé ci dessus.
Modèle et nouveau rôle qui permettrait aussi de pouvoir gérer très
facilement des abonnements. C'est vraiment cette séparation des
rôles
qui est nécessaire, entre organisations s'occupant des "avoirs et
contrats" et organisations "créant éditant vendant" le contenu,
beaucoup plus qu'autre chose.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS

 0

LUI RÉPONDRE

SAM

le 3 août 2012 - 12:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis de gauche dans l'âme! (électeur du FDG depuis sa création!), toutefois, je ne peux me voiler la face devant les dégâts causés par le téléchargement illégal/piratage!

Si on laisse faire, c'est la création qui va mourir, point barre!

Malheureusement, l'humain est ainsi fait qu'il ne réagit que face à la menace d'une lourde répression!

la preuve en a été faite avec la répression en matière de délinquance sur la route : tant que cette répression était là, cette délinquance routière et les morts ou accidents lourds engendrés ont clairement diminué mais une fois que l'on a relâché cette répression : cela s'est remis à grimper.

Il faut donc interdire le téléchargement illégal/piratage et avoir une loi fortement répressive et fermement appliquée si on ne veut pas voir notre culture disparaître comme dans d'autres pays en Europe!

Le tout gratuit est une barbarie portant atteinte à la culture ainsi qu'aux emplois du milieu du spectacle !

Cette idéologie du tout gratuit doit cesser ou alors vous irez dire aux chômeurs du monde du spectacle qui en résulteront (et sans ce tout gratuit, c'est déjà bien difficile de faire son trou dans le monde du spectacle alors avec ce tout gratuit...) que vous n'avez rien à faire de leur chômage...

Je précise que je ne fais pas partie d'une major du disque ou du cinéma!

Je suis un simple citoyen énervé contre l'angélisme de ma famille de gauche qui veut par idéologie s'élever contre hadopi...

Il faut peut-être revoir en pratique hadopi ici ou là mais par dans les grandes lignes!

Preservons notre culture (et je précise que le téléchargement illegal/piratage c'est d'abord les films cinéma et les chansons des majors ou grands prod indépendants...

Les jeunes c'est ça qu'ils veulent gratuitement, pas un fanzine de contre culture! Soyons donc honnête! Merci!)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS

 0

LUI RÉPONDRE

5 pings

Mécénat ou licence globale | Blog à part: troisième époque le 5 août 2011 - 6:44

[...] au passage pour la qualité générale de ses articles, que j'ai lu un article intitulé La licence globale, une "mauvaise solution pour un faux problème". L'article est un entretien avec Laurent Chemla, un des « grands [...]

Revue de presse du 7 Septembre 2011 le 7 septembre 2011 - 13:23

[...] : L'Informaticien – Korben – OWNI – [...]

La licence globale est le serpent de mer de la propriété intellectuelle : régulièrement, elle se re pointe au devant des débats geeko-politiques. Dernière sortie en date à l'occasion de la présentation du programme numérique du Parti Socialiste, le 19 décembre 2011 - 17:35

[...] Chemla, pionnier du réseau en France, à s'exprimer sur la question. Par le Bananier bleu La licence globale, une "mauvaise solution pour un faux problème" » OWNI, News, Augmented OsavesSave Si vous avez apprécié cet article, n'hésitez pas à laisser un commentaire ou [...]

13 – Vous m'en voyez très flatté « Un jour Une idée le 13 janvier 2012 - 2:16

[...] Cependant, j'ai des doutes sur la licence globale. Comment la mettre en place ? Est-ce vraiment une solution ? Allez voir "La licence globale, une mauvais solution pour un faux problème". [...]

La licence globale est le serpent de mer de la propriété intellectuelle : régulièrement, elle se re pointe au devant des débats geeko-politiques. Dernière sortie en date à l'occasion de la présentation du programme numérique du Parti Socialiste, le 25 avril 2012 - 20:39

[...] Chemla, pionnier du réseau en France, à s'exprimer sur la question. Par le Bananier bleu La licence globale, une "mauvaise solution pour un faux problème" » OWNI, News, Augmented 04 août 2011 | Mots-clefs : Hadopi, Licence globale, Music 2.0 | Catégorie : Uncategorized | [...]